



15ème législature

Question N° : 44822	De Mme Agnès Firmin Le Bodo (Agir ensemble - Seine-Maritime)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail, emploi et insertion		Ministère attributaire > Travail, plein emploi et insertion
Rubrique > formation professionnelle et apprentissage	Tête d'analyse > Situation de l'AFPA	Analyse > Situation de l'AFPA.
Question publiée au JO le : 15/03/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Agnès Firmin Le Bodo attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion sur la situation actuelle de l'AFPA (Agence pour la formation professionnelle des adultes). Dernier établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) de France à être créé, cet organisme français de formation professionnelle intervenant au travers de différentes formations, est un acteur essentiel dans l'accompagnement vers l'activité des personnes éloignées de l'emploi. Pourtant, aujourd'hui, les salariés constatent une dégradation de leurs conditions de travail et s'interrogent sur l'absence de visibilité. Les ordonnances constitutives de la création de l'EPIC datant de 2016, ne sont plus à jour, le contrat d'objectif et performance (COP) contient des critères désormais inadapés aux missions de l'AFPA. L'avenir de l'AFPA semble incertain. Par conséquent, elle lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures envisagées par le Gouvernement pour pérenniser l'AFPA dans la réalisation de sa mission.